

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2026**

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes FAGOT Carine et GAUTHIER Christelle ; Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MORAL Philippe, et TRECOURT Daniel.

**EXCUSES** : Mmes BUTET Isabelle (procuration à Carine FAGOT) et OSTORERO LECHENAULT Patricia ; M. SOLIOT Bernard (procuration à M. POULLOT Hubert)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MORAL Philippe.

**DATE DE CONVOCATION** : 16 février 2026

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 15 décembre 2025, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **I – Déclarations d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner relatives à la vente de biens situés au 17 Impasse du Clos de la Source et au 3 Rue de la Boïse reçues les 23 et 30 décembre 2025.

Au vu des délais, M. le Maire a répondu à ces demandes et a indiqué que la commune ne préemptait pas sur ces biens.

## **II – Conseil Départemental : renouvellement convention de voirie**

En 2022, la commune avait signé une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation par les services Départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale.

Cette convention est arrivée à expiration le 31 décembre 2025.

M. le Maire présente les intérêts d'avoir cette convention avec le Département qui est principalement liée à des cas d'urgence, suite à des intempéries, inondations, réseau routier défaillant, signalisation provisoire.

Selon le type d'interventions, certaines peuvent être exécutées à titre gracieux pendant que d'autres prestations peuvent être payantes selon un barème arrêté dans la convention. Exemple : fourniture de sel de déneigement, d'enrobé à froid, prestation de fauchage, de balayage, mise en place de panneaux, de signalisation horizontale, etc.

Après échanges sur ce sujet, le conseil municipal, conscient de l'intérêt d'avoir certaines prestations par les services du Département liés principalement à la sécurité routière, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de renouveler la convention pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **III – Compte Financier Unique 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Philibert ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant la note brève et synthétique prévue à l'article L. 2313-1 du CGCT et jointe à la présente délibération ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après présentation par l'adjoint aux finances des résultats d'exécution du budget de la commune de Saint-Philibert, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal, par 8 voix, approuve le compte financier unique 2025 comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
SECTION INVESTISSEMENT :	390 988,57 Euros	331 792,13 Euros
SECTION FONCTIONNEMENT :	431 803,29 Euros	283 594,99 Euros

Le conseil municipal constate les résultats CUMULES à la clôture de l'exercice 2025 :

- section d'investissement :	EXCEDENT : 59 196,44 Euros
- section de fonctionnement :	EXCEDENT : 148 208,30 Euros

#### **IV – Affectation des résultats**

Après avoir eu connaissance de l'excédent en section d'investissement pour une valeur de 59 196,44 Euros, du report des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 726 000 € et en recettes pour un montant de 820 000 € et avoir constaté l'excédent des résultats cumulés de la section de fonctionnement pour un montant de 148 208,30 Euros,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, l'affectation du résultat comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement en section d'investissement sur le budget primitif de 2026 à l'article 001 soit 59 196,44 Euros.
- Report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget primitif de 2026 à l'article 002, soit 148 208,30 Euros.

#### **V - Attribution de subventions**

Lors de la préparation du budget primitif 2026, il est proposé par la commission des finances l'attribution de subventions pour les associations oeuvrant pour le bien de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide d'attribuer les montants suivants :
- Coopérative scolaire de l'école Alix Lhote : 304 Euros
- Association « Les Lutins » : 400 Euros
- Donneurs du sang de Gevrey-Chambertin : 150 Euros
- La Passerelle de Gevrey-Chambertin : 150 Euros
- Souvenir Français : 50 Euros
- **Inscrit** la dépense de 1 054 € à l'article 65748
- **Charge** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution du versement de ces subventions.

#### **X - Budget primitif 2026**

Après les différentes réunions des 12 janvier, 2 et 16 février 2026 pour l'élaboration du budget primitif tenues par la commission des finances, après avoir remis à chaque élu les documents nécessaires à la prise de connaissance et de décision, après avoir fait les commentaires de chaque article pour les sections de fonctionnement, d'investissement et les renseignements complémentaires fournis par l'adjoint aux finances et du Maire, sur proposition de la commission des finances,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Votent** le Budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
SECTION D'INVESTISSEMENT	770 236 €	894 764,72 €
Excédent prévisionnel d'investissement de	124 528,72 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	308 318 €	431 655,68 €
Excédent prévisionnel de fonctionnement de	123 337,68 €	

EXCEDENT GLOBAL prévisionnel de 247 866,40 Euros

L'année 2026 sera marquée par les principaux investissements suivants :

- les travaux de la construction de l'Espace de Rencontre et de Loisirs. Reliquat 2025 de 739 000 €TTC
- Achat d'un nouveau copieur pour la mairie afin de permettre le transfert du copieur actuel vers l'école, le matériel de cette dernière étant irréparable. Coût de 4 680 € TTC
- Achat de tables pour la salle de conseil, de tables, chaises et chariots pour l'ERL. Coût de 8 823 €TTC

## **XI - Informations et questions diverses**

- **Travaux de l'ERL** : Les travaux se déroulent avec toujours un retard de 2 mois qui est consécutif au charpentier et couvreur. A ce jour le bâtiment est hors d'eau hors d'air.

Afin d'équiper la salle d'un système de vidéo projection, vu la surface de vitres, il serait souhaitable de faire un choix avec un grand écran mobile.

### **Prix cycliste de Saint-Philibert**

Pour la 10ème année, se déroulera le prix cycliste de Saint-Philibert le samedi 4 avril entre 13h30 et 18h. Des arrêtés de circulation ont été pris par le département et la mairie afin de régler le déplacement des coureurs et le déplacement des véhicules.

### **Oeufs de Pâques**

Dimanche 5 avril, jour de Pâques, comme le veut la tradition dans notre village, une chasse aux œufs sera organisée dans l'espace des écoles à 10h30 pour les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans. Un moment de convivialité sera organisé à cette occasion par Messieurs Philippe Moral et Hubert POUILLON.

### **Procession du lundi de Pâques**

Le lundi 6 avril aura lieu la procession entre la source du Saint et l'église organisée par la paroisse de Gevrey-Chambertin. A l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la municipalité.

### **Bureau de vote.**

Dans le cadre des élections municipales qui vont se dérouler les 15 et 22 mars 2026, il est sollicité aux élus un tour de garde pour un bon fonctionnement de ces élections.

### **Nettoyage de la stèle du Saint**

Mr le Maire fait part à l'assemblée du nettoyage du Saint auprès du lavoir par Mr Bernard Cheveau. Le matériel lui a été fourni et ce travail a été exécuté dans les bonnes conditions par ce bénévole.

La séance est levée à

Le Maire

Le secrétaire de séance

## **Liste des délibérations du conseil municipal du 2 mars 2026**

N°	Objet	Nomenclature ACTES
1	Déclaration d'intention d'aliéner	2.3
2	Conseil Départemental : renouvellement convention de voirie	8.3
3	Compte Financier Unique 2025	7.1
4	Affectation des résultats	7.1
5	Attribution de subventions	7.5
6	Budget primitif 2026	7.1